

## *Rapport annuel d'activité de la CLE du SAGE Thouet en 2020*

|  |    |
|--|----|
| 1. Présentation du SAGE Thouet et rappel du contexte .....             | 2  |
| 2. Présentation des activités de la CLE et du bureau de la CLE .....   | 7  |
| 3. Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation ..... | 11 |
| 4. Actions de communication 2020 .....                                 | 14 |
| 5. Budget et financement de l'année 2020 .....                         | 16 |
| 6. Analyse – bilan – perspectives .....                                | 16 |
| 7. Annexes.....  | 18 |

**Document validé par la CLE du SAGE Thouet le 8 juin 2021**

Le Président de la CLE du SAGE Thouet  
Olivier CUBAUD



# 1. Présentation du SAGE Thouet et rappel du contexte

## - Caractéristiques générales

Le Thouet, dans le périmètre du SAGE, draine un bassin versant d'environ 3 375 km<sup>2</sup> et parcourt 152 km de sa source sur la commune du Beugnon-Thireuil (79) à sa confluence avec la Loire à Saint-Hilaire-Saint-Florent (49), en aval de Saumur. Les principaux affluents du Thouet sont :

- en rive gauche : le Cébron (30 km), le Thouaret (52 km) et l'Argenton (71 km)
- en rive droite : la Dive du Nord (73 km).

**L'Arrêté Inter-Préfectoral du 20 décembre 2010** délimite le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Thouet. En 2020, la SAGE Thouet comprend 2 régions (Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire), 3 départements (Deux-Sèvres, Vienne, Maine-et-Loire), 9 Communautés de Communes et d'Agglomération pour un total de 169 communes. Les communes les plus peuplées du territoire sont Saumur, Bressuire, Parthenay, Thouars, Doué-en-Anjou et Loudun.



**Figure 1 : Le périmètre du SAGE Thouet (SMVT, 2019)**

**L'Arrêté préfectoral du 15 novembre 2017, modifié le 4 décembre 2017, le 18 octobre 2018, le 15 mars 2019 et enfin le 18 décembre 2020,** a acté le renouvellement de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Thouet. Cette CLE, composée de 62 membres, est constituée de représentants des collectivités locales, des usagers et des services de l'État (cf. annexe 1).

## - État des masses d'eau du bassin du Thouet

La mise en place d'un SAGE sur le bassin du Thouet est justifiée puisque la quasi-totalité des masses d'eau superficielles et souterraines n'atteint pas les objectifs de bon état fixés par la Directive Cadre sur l'Eau. Ci-dessous, les états et objectifs des masses d'eau superficielles, souterraines et plan d'eau du bassin du Thouet (données état des lieux 2019 SDAGE Loire-Bretagne).

| Code ME   | Libellé ME  | Type ME | Période 2015-2017 |               |                              | Objectif d'état écologique |          | Objectif d'état chimique (ss ubi) |           |
|-----------|---|---------|-------------------|---------------|------------------------------|----------------------------|----------|-----------------------------------|-----------|
|           |   |         | Etat écologique   | Etat chimique | Etat chimique (ss ubiquiste) | Objectif                   | Echéance | Objectif                          | Echéances |
| FRGR0436  | LE THOUET DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ARGENTON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE            | MEN     | 3                 | 2             | 2                            | OMS                        | 2027     | BE                                | 2021      |
| FRGR0437  | LE THOUET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LE TALLUD                               | MEN     | 5                 | 2             | 2                            | OMS                        | 2027     | BE                                | 2021      |
| FRGR0438a | LE THOUET DEPUIS LE TALLUD JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CEBRON                             | MEN     | 4                 | 3             | 2                            | OMS                        | 2027     | BE                                | 2021      |
| FRGR0438b | LE THOUET DEPUIS LA CONFLUENCE DU CEBRON JUSQU'A THOUARS                                    | MEN     | 4                 | 3             | 2                            | OMS                        | 2027     | BE                                | 2021      |
| FRGR0438c | LE THOUET DEPUIS THOUARS JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON                              | MEN     | 4                 | 2             | 2                            | BE                         | 2027     | BE                                | 2021      |
| FRGR0439  | LA VIETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET            | MEN     | 3                 | 2             | 2                            | BE                         | 2027     | BE                                | 2021      |
| FRGR0440  | LE PALAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET            | MEN     | 4                 | 0             | 0                            | OMS                        | 2027     | BE                                | 2021      |
| FRGR0442  | LE THOUARET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET          | MEN     | 4                 | 2             | 2                            | OMS                        | 2027     | BE                                | 2021      |
| FRGR0443a | L'ARGENTON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A NUEL-SUR-ARGENT                        | MEN     | 3                 | 2             | 2                            | BE                         | 2027     | BE                                | 2021      |
| FRGR0443b | L'ARGENTON DEPUIS NUEL-SUR-ARGENT JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET                      | MEN     | 5                 | 2             | 2                            | OMS                        | 2027     | BE                                | 2021      |
| FRGR0444  | LE TON (EX DOLO) ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON    | MEN     | 3                 | 3             | 2                            | OMS                        | 2027     | BE                                | 2021      |
| FRGR0445  | LA DIVE DU NORD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A PAS-DE-JEU                        | MEN     | 4                 | 2             | 2                            | OMS                        | 2027     | BE                                | 2027      |
| FRGR0446  | LA DIVE DU NORD DEPUIS PAS-DE-JEU JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET                      | MEN     | 5                 | 3             | 2                            | OMS                        | 2027     | BE                                | 2021      |
| FRGR0447  | LA BRIANDE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA DIVE             | MEN     | 4                 | 3             | 2                            | OMS                        | 2027     | BE                                | 2021      |
| FRGR1527  | LE CEBRON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU CEBRON                    | MEN     | 3                 | 0             | 0                            | OMS                        | 2027     | BE                                | 2021      |
| FRGR1923  | LE GERSON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET            | MEN     | 5                 | 0             | 0                            | BE                         | 2027     | BE                                | 2021      |
| FRGR1951  | LE PONT BURET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET        | MEN     | 5                 | 0             | 0                            | BE                         | 2027     | BE                                | 2021      |
| FRGR1966  | LA RACONNIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU CEBRON                | MEN     | 5                 | 0             | 0                            | OMS                        | 2027     | BE                                | 2021      |
| FRGR1988  | LE GATEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET            | MEN     | 4                 | 0             | 0                            | OMS                        | 2027     | BE                                | 2021      |
| FRGR1993  | LA TACONNIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU CEBRON                | MEN     | 5                 | 0             | 0                            | BE                         | 2027     | BE                                | 2021      |
| FRGR2005  | LA CENDRONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET         | MEN     | 4                 | 0             | 0                            | BE                         | 2027     | BE                                | 2021      |
| FRGR2044  | LA MOTTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON            | MEN     | 4                 | 0             | 0                            | OMS                        | 2027     | BE                                | 2021      |
| FRGR2045  | LE JUSSAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET            | MEN     | 5                 | 2             | 2                            | OMS                        | 2027     | BE                                | 2021      |
| FRGR2054  | LA SCIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON             | MEN     | 5                 | 0             | 0                            | BE                         | 2027     | BE                                | 2021      |
| FRGR2057  | LE PRIMARD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON          | MEN     | 5                 | 0             | 0                            | BE                         | 2027     | BE                                | 2021      |
| FRGR2060  | LA MADOIRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON          | MEN     | 5                 | 2             | 2                            | BE                         | 2027     | BE                                | 2021      |
| FRGR2080  | L'ETANG PETREAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON     | MEN     | 5                 | 2             | 2                            | OMS                        | 2027     | BE                                | 2021      |
| FRGR2082  | L'OUERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON             | MEN     | 3                 | 2             | 2                            | OMS                        | 2027     | BE                                | 2021      |
| FRGR2084  | LA LOSSE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET             | MEN     | 4                 | 2             | 2                            | OMS                        | 2027     | BE                                | 2021      |
| FRGR2104  | LES RUAUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON           | MEN     | 5                 | 3             | 2                            | OMS                        | 2027     | BE                                | 2021      |
| FRGR2115  | LA PETIT MAINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA DIVE DU NORD | MEN     | 5                 | 2             | 2                            | OMS                        | 2027     | BE                                | 2021      |
| FRGR2125  | LA GRAVELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET          | MEN     | 4                 | 3             | 2                            | OMS                        | 2027     | BE                                | 2021      |
| FRGR2157  | LE DOUET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET             | MEN     | 4                 | 3             | 2                            | OMS                        | 2027     | BE                                | 2021      |

Etat écologique : 1 = Très bon état, 2 = Bon état, 3 = Etat moyen, 4 = Etat médiocre, 5 = Mauvais état

Etat chimique : 0 = données indisponibles, 2 = Bon état, 3 = Etat mauvais

| Code ME | Libellé ME   | Période 2015-2017 |                  | Objectif d'état quantitatif |          | Objectif d'état chimique      |              |
|---------|--|-------------------|------------------|-----------------------------|----------|-------------------------------|--------------|
|         |  | Etat chimique     | Etat quantitatif | Objectif                    | Echéance | Objectif                      | Echéance     |
| FRGG032 | Bassin versant du Thoué  | 2                 | 2                | BE                          | 2015     | BE                            | 2015         |
| FRGG064 | Calcaires et marnes de l'Infra-Toarcien au nord du seuil du Poitou majoritairement captifs | 2                 | 2                | BE                          | 2015     | BE                            | 2015         |
| FRGG065 | Calcaires et marnes du Dogger du bassin versant du Thouet libres                           | 3                 | 2                | BE                          | 2015     | BE                            | 2027         |
| FRGG067 | Calcaires à silex et marnes captifs du Dogger sud bassin parisien                          | 2                 | 2                | BE                          | 2015     | BE                            | 2015         |
| FRGG072 | Calcaires et marnes du Jurassique supérieur du Haut-Poitou libres                          | 3                 | 3                | BE                          | 2021     | OMS (Pest)<br>Bon état (Nitr) | 2027<br>2033 |
| FRGG073 | Calcaires captifs du Jurassique supérieur sud bassin parisien                              | 2                 | 2                | BE                          | 2015     | BE                            | 2015         |
| FRGG082 | Calcaires du jurassique supérieur de l'anticlinal Loudunais libres                         | 3                 | 3                | BE                          | 2015     | BE                            | 2027         |
| FRGG083 | Sables, calcaires et argiles des bassins tertiaires du Poitou, Brenne et Berry libres      | 3                 | 2                | BE                          | 2015     | BE                            | 2027         |
| FRGG087 | Craie du Séno-Turonien du bassin versant de la Vienne libre                                | 3                 | 3                | BE                          | 2015     | BE                            | 2027         |
| FRGG095 | Sables et calcaires lacustres des bassins tertiaires de Touraine libres                    | 3                 | 2                | BE                          | 2015     | BE                            | 2027         |
| FRGG120 | Calcaires du Lias et Dogger mayennais et sarthois captifs                                  | 2                 | 2                | BE                          | 2015     | BE                            | 2015         |
| FRGG130 | Calcaires du Lias du bassin parisien captifs   | 2                 | 2                | BE                          | 2015     | BE                            | 2015         |
| FRGG142 | Sables et gres du Cenomanien captif  | 2                 | 2                | BE                          | 2015     | BE                            | 2015         |
| FRGG146 | Sables et gres du Cenomanien libre Maine et Haut-Poitou                                    | 3                 | 3                | BE                          | 2021     | BE                            | 2021         |

Etat : 2 = Bon état, 3 = état médiocre

| Code ME | Libellé ME        | Type ME | Période 2015-2017 |               | Objectif d'état écologique |          | Objectif d'état chimique (ss ubiquiste) |           |
|---------|-------------------|---------|-------------------|---------------|----------------------------|----------|---|-----------|
|         |                   |         | Etat écologique   | Etat chimique | Objectif                   | Echéance | Objectif                                | Echéances |
| FRGL140 | RETENUE DU CEBRON | MEFM    | 4                 | 2             | OMS                        | 2027     | BE                                      | 2021      |

Etat écologique : 1 = Très bon état, 2 = Bon état, 3 = Etat moyen, 4 = Etat médiocre, 5 = Mauvais état

Etat chimique : 0 = informations insuffisantes, 2 = Bon état, 3 = Etat mauvais

## **- Historique**

Lancée en 2012, l'élaboration du SAGE Thouet a débuté par la rédaction du rapport de l'état initial du SAGE, par la cellule d'animation ; document validé par les membres de la CLE le 15 avril 2015. Suite à cette première étape, le diagnostic du bassin a été élaboré et validé en séance plénière le 1<sup>er</sup> juin 2016.

Les membres de la CLE ont poursuivi l'élaboration du SAGE en validant le scénario tendanciel le 26 juin 2018 puis les scénarios alternatifs le 27 juin 2019 et enfin la stratégie du SAGE le 20 février 2020.

Au cours de ces travaux les objectifs retenus sont les suivants :

- Enjeu ressource en eau
  - Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique
  - Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau
- Enjeu qualité des eaux
  - Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint
  - Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif
  - Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents
  - Reconqu岸rir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante
- Enjeu milieux aquatiques
  - Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités
  - Améliorer la connaissance et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux
  - Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité
- Enjeu biodiversité
  - Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides
  - Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires
- Enjeu sensibilisation et communication
  - Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE
  - Constituer des réseaux d'acteurs sur les thématiques du SAGE
  - Constituer des groupes techniques par sous bassin versant pour mutualiser les connaissances et permettre des actions multi-thématiques
- Enjeu gouvernance
  - Pérenniser l'action du SAGE en phase de mise en œuvre
  - Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE
  - Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE

L'historique de la démarche SAGE sur le Thouet est rappelé dans le tableau suivant :

|             |                      |   |
|-------------|----------------------|---|
| <b>2005</b> |                      | Le SMVT et Saumur Agglo réalisent une étude de préfiguration du SAGE Thouet.  |
| <b>2008</b> |                      | Élaboration du dossier préalable au SAGE - Consultation des collectivités et organismes sur le périmètre du SAGE.   |
| <b>2009</b> | Février à avril      | Le SMVT et Saumur Agglo réalisent une étude juridique sur la réflexion de la mise en œuvre du SAGE Thouet.  |
| <b>2010</b> | 26 juillet 2010      | Avis favorable du comité de bassin Loire Bretagne sur le périmètre du SAGE  |
|             | <b>20 décembre</b>   | <b>Arrêté de périmètre du SAGE Thouet</b>   |
| <b>2011</b> | <b>14 octobre</b>    | <b>Arrêté de composition de la CLE</b> , début de l'élaboration du SAGE Thouet.   |
| <b>2012</b> | 31 janvier           | <b>1<sup>ère</sup> réunion de CLE</b> : Élection du Président de la CLE et du bureau, désignation de la structure porteuse (SMVT et Saumur Agglo).  |
|             | juillet              | Recrutement d'une cellule d'animation (1 animateur + 1 technicien à mi-temps + 1 assistante administrative à mi-temps).   |
|             | 4 décembre           | <b>2<sup>ème</sup> réunion de la CLE</b> : Méthodologie d'élaboration de l'état initial du SAGE, validation des représentants du collège des usagers au bureau.   |
| <b>2013</b> | 15 et 16 mai         | Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de la réalisation de l'état initial.  |
|             | 12 juin              | <b>3<sup>ème</sup> réunion de CLE</b> : 1 <sup>er</sup> bilan des commissions thématiques. Identification des études complémentaires.   |
| <b>2014</b> | 16 janvier           | <b>4<sup>ème</sup> réunion de la CLE</b> : Validation de la méthodologie pour la réalisation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet ». Validation des modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet.   |
|             | 30 septembre         | <b>5<sup>ème</sup> réunion de la CLE</b> : Réélections du Président, des Vice-Présidents et du Bureau   |
|             | 9 décembre           | <b>6<sup>ème</sup> réunion de la CLE</b> : Présentation des résultats finaux de l'étude « Pratiques et pressions agricoles ». Point sur l'état d'avancement de l'élaboration du SAGE. Lancement de l'étude sur « l'amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts ».       |
| <b>2015</b> | 24 et 25 mars        | Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de la validation de l'état initial.   |
|             | 15 avril             | <b>7<sup>ème</sup> réunion de la CLE</b> : <b>Validation de l'état initial du SAGE</b> et identification des compléments à apporter. Restitution des résultats de l'étude sur l'amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts. Consultation du projet de SDAGE 2016-2021. |
|             | 29 septembre         | <b>8<sup>ème</sup> réunion de la CLE</b> : Lancement de l'étude « Complément de l'état initial et diagnostic du SAGE ». Méthodologie pour la réalisation de la cartographie des cours d'eau (79). Réélection partielle du Bureau de la CLE.   |
| <b>2016</b> | 27 et 28 janvier     | Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du SAGE.   |
|             | 4 février            | <b>9<sup>ème</sup> réunion de la CLE</b> : Point d'avancement du diagnostic du SAGE. Cartographie des cours d'eau. GEMAPI sur le bassin du Thouet : validation du lancement d'une étude de préfiguration de la GEMAPI.  |
|             | 29 mars              | Réunion collective des commissions de travail du SAGE pour la définition des enjeux et objectifs du SAGE.   |
|             | 1 <sup>er</sup> juin | <b>10<sup>ème</sup> réunion de la CLE</b> : <b>Validation du diagnostic du SAGE</b> . Élection partielle du Bureau de la CLE. Validation de la méthodologie de terrain de la cartographie de cours d'eau 79. Cahier des charges de l'étude GEMAPI. CTGQ Thouet-Thouaret-Argenton.               |
| <b>2017</b> | 8 mars               | <b>11<sup>ème</sup> réunion de la CLE</b> : Élection 1 <sup>ère</sup> Vice-Président, Avis COPIIL CTGQ Thouet-Thouaret-Argenton ; Avis CTMA Argenton, Avis périmètre ZSCE Lutineaux ; Validation inventaires zones humides.   |
|             | 17 mai               | <b>12<sup>ème</sup> réunion de la CLE</b> : Avis CTMA Thouet ; Validation rapport activités 2016 ; Étude GEMAPI.  |
|             | 10 octobre           | <b>13<sup>ème</sup> réunion de la CLE</b> : Validation cartographie cours d'eau. Validation inventaires zones humides. Information étude GEMAPI. Information étude « Tendances, scénarios Stratégie ».  |
|             | 15 novembre          | <b>Arrêté de renouvellement de la CLE</b>   |



|             |                  |  |
|-------------|------------------|--|
|             | 4 décembre       | <b>Installation nouvelle CLE (14<sup>ème</sup> réunion)</b> : Élections Président, Vice-Présidents, Bureau de la CLE                                 |
| <b>2018</b> | 27 et 28 mars    | Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de l'élaboration du scénario tendanciel.   |
|             | 4 avril          | <b>15<sup>ème</sup> réunion de la CLE</b> : Avis programme Re-Sources Fontaine du Son. Bilan commissions thématiques SAGE (scénario tendanciel).     |
|             | 26 juin          | <b>16<sup>ème</sup> réunion de la CLE</b> : <b>Validation du scénario tendanciel du SAGE.</b>  |
|             | 15 et 16 octobre | Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de la construction des scénarios alternatifs.  |
| <b>2019</b> | 4 avril          | <b>17<sup>ème</sup> réunion de la CLE</b> : <b>Validation note d'ambition de la CLE.</b> Avis CTMA de la Dive. Validation inventaires zones humides. |
|             | 27 juin          | <b>18<sup>ème</sup> réunion de la CLE</b> : <b>Validation des scénarios alternatifs du SAGE.</b>   |
|             | 26 septembre     | <b>19<sup>ème</sup> réunion de la CLE</b> : Positionnement sur les premières orientations stratégiques du SAGE.                                      |
|             | 10 octobre       | <b>20<sup>ème</sup> réunion de la CLE</b> : Validation de la feuille de route de la CLE. Validation inventaires zones humides.                       |
|             | 7 novembre       | Réunion collective des commissions de travail du SAGE pour la définition de la stratégie du SAGE   |
| <b>2020</b> | 27 janvier       | <b>21<sup>ème</sup> réunion de la CLE</b> : Prévalidation de la Stratégie du SAGE. Avis CT Thouaret.   |
|             | 20 février       | <b>22<sup>ème</sup> réunion de la CLE</b> : Validation de la Stratégie du SAGE. Avis CT Cébron et Thouarsais-Seneuil.                                |

Lors de la séance plénière du 30 septembre 2014, M. Olivier CUBAUD, Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, a été élu Président de la CLE.

Suite au renouvellement de la CLE fin 2017, M. CUBAUD a été reconduit dans ses fonctions lors de la réunion d'installation de la CLE renouvelée le 4 décembre 2017 puis lors de la séance du 28 janvier 2021 (recomposition partielle de la CLE).

Lors de la séance plénière du 28 janvier 2021, M. Éric MOUSSERION, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, a été élu 1<sup>ère</sup> Vice-Président de la CLE et M. Bruno LEFEBVRE, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais, a été élu 2<sup>nd</sup> Vice-Président de la CLE.

Le SAGE Thouet est co-porté par deux structures, le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

La cellule d'animation du SAGE Thouet est composée de :

- Pierre PÉAUD, animateur du SAGE Thouet (1 ETP), en poste depuis le 10 novembre 2014,
- Jocelyn ADAM, technicien du SAGE (0,6 ETP), en poste depuis le 18 septembre 2017
- Claudie PAITREULT, assistante administrative (12h/semaine), depuis le 3 février 2014 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2020 (remplacée par Aude CHARRUAU à partir du 1<sup>er</sup> février 2021).
- Céline PERSICO, chargée de mission GEMAPI (1 ETP), en poste depuis le 7 janvier 2019.

## 2. Présentation des activités de la CLE et du bureau de la CLE

| Réunions                            | Nombre de participants par collègue |                    |                     | Ordre du jour   | Principales discussions, conclusions ou décisions  |
|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------|---------------------|---|--|
|                                     | Collectivités                       | Usagers            | État                |   |  |
| Séance de la CLE du 27 janvier 2020 | 10/32<br>+ 3 mandats                | 6/16<br>+ 1 mandat | 6/14<br>+ 2 mandats | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Validation du compte rendu de la CLE du 10 octobre 2019</li> <li>2. Validation de la stratégie du SAGE Thouet</li> <li>3. Avis motivé sur le projet de CT du Thouaret</li> <li>4. Présentation de la ZPAAC des Lutineaux</li> <li>5. Information GEMAPI</li> <li>6. Informations et questions diverses</li> </ol>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Prévalidation</b> de la stratégie du SAGE sous réserve des amendements émis.</li> <li>- <b>Avis favorable</b> sur le projet de Contrat Territorial 2020 – 2022 du bassin du Thouaret volet milieux aquatiques porté par le Syndicat du Bassin du Thouaret</li> <li>- Présentation de l'avancement de la procédure ZPAAC des Lutineaux</li> <li>- Information sur l'avancement du dossier GEMAPI et de la création d'un syndicat de bassin</li> </ul> |
| Séance de la CLE du 20 février 2020 | 13/32<br>+ 3 mandats                | 11/16              | 6/14<br>+ 3 mandats | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Validation du compte rendu de la CLE du 27 janvier 2020</li> <li>2. Validation de la stratégie du SAGE Thouet</li> <li>3. Avis motivés sur le projet de Contrat Territorial du Cébron</li> <li>4. Avis motivé sur le projet de Contrat Territorial Thouarsais – Seneuil</li> <li>5. Rapport d'activité 2019 de la CLE</li> <li>6. Informations et questions diverses</li> </ol> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Validation</b> de la Stratégie du SAGE Thouet</li> <li>- <b>Avis favorable</b> sur le projet de Contrat Territorial 2020 – 2022 Re Sources du Cébron porté par la SPL des Eaux du Cébron</li> <li>- <b>Avis favorable</b> sur le projet de Contrat Territorial 2020 – 2022 Re Sources Thouarsais – Seneuil porté par le Syndicat d'Eau du Val du Thouet</li> <li>- <b>Validation</b> du rapport d'activité 2019 de la CLE</li> </ul>                 |

|   |     |     |     |  |  |
|---|-----|-----|-----|--|--|
| Réunion du Bureau de la CLE du 9 juillet 2020 | 6/8 | 2/4 | 4/4 | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Concertation préalable SAGE – Procédure et modalités</li> <li>2. Cahier des charges « Rédaction des documents du SAGE et évaluation environnementale »</li> <li>3. Informations et questions diverses</li> </ol> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concertation préalable : présentation des modalités de la procédure. <b>Validation</b> du projet de déclaration d'intention</li> <li>- <b>Validation</b> du projet de cahier des charges de la prestation de rédaction des documents du SAGE et réalisation de l'évaluation environnementale</li> <li>- Information sur l'avancement de la procédure de création d'un syndicat de bassin</li> </ul> |
|---|-----|-----|-----|--|--|

*Les comptes rendus et les diaporamas présentés lors de ces réunions sont téléchargeables sur le site internet du SAGE Thouet :*

<http://www.sagethouet.fr/documentation.html>



**- « Élaboration du scénario tendanciel, des scénarios alternatifs et choix de la stratégie du SAGE Thouet »**

Afin de poursuivre l'élaboration du SAGE, les bureaux d'études GEO-HYD et SCE ont été mandatés pour accompagner la CLE dans la définition du scénario tendanciel, des scénarios alternatifs et dans le choix de la stratégie du SAGE. Cette étude, d'un montant de 101 166 € TTC (98 772 € + réunion supplémentaire 2 394 €), lancée en décembre 2017 s'est poursuivie et terminée en début d'année 2020.

Suite à la validation des scénarios alternatifs du SAGE le 27 juin 2019, les membres de la CLE ont poursuivi les travaux d'élaboration du SAGE en définissant la stratégie voulue. Après plusieurs séances de travail au cours du second semestre 2019, les membres de la CLE se sont réunis le 27 janvier puis le 20 février 2020 pour valider la stratégie du SAGE.

**- Dossiers portés à la connaissance de la CLE en 2020**

Les opérations soumises à déclaration ou autorisation doivent être communiquées au Président de la Commission Locale de l'Eau lorsque l'opération déclarée est située dans le périmètre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux approuvé ou qu'elle y produit des effets.

Cette consultation permet aux membres de la CLE d'étudier la compatibilité du projet présenté avec le SAGE. **Ce type de délibération ne peut être pris que sur la base d'un SAGE approuvé par le Préfet et entré en phase de mise en œuvre. Or, le SAGE Thouet étant en phase d'élaboration, la CLE ne peut pas formuler d'avis sur la comptabilité du projet. Il convient donc de ne pas parler d'avis mais plutôt d'un « porté à connaissance » à destination des membres de la CLE.**

Par conséquent, les dossiers de cette nature sont diffusés sur le site internet du SAGE et par mail. Les membres de la CLE peuvent faire remonter leurs remarques « individuelles » qui sont ensuite adressées à la structure sollicitant l'avis. Les membres de la CLE peuvent également exprimer leurs observations lors des enquêtes publiques.

Voici les dossiers portés à connaissance de la CLE en 2020 ayant fait l'objet d'un courrier réponse :

**- 20 janvier 2020 :** « Renouveau de l'exploitation de la carrière située aux lieux-dits les Echallans et La Maison Neuve sur la commune de Viennay » transmis par la Préfecture des Deux-Sèvres.

**- 24 janvier 2020 :** « Restauration de la continuité écologique de l'Argent sur la commune de Nueilles-Aubiers » transmis par la DDT des Deux-Sèvres.

**- 20 février 2020 :** « Projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Bocage Bressuirais » transmis par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

**- 28 mai 2020 :** « Création d'un forage d'irrigation agricole au lieu-dit Maison Neuve sur la commune de la Roche-Rigault » transmis par la DDT de la Vienne.

### **- Avis sur les projets de contrats territoriaux**

Dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme d'intervention, l'agence de l'eau souhaite renforcer l'articulation entre les SAGE et les Contrats territoriaux (CT). Ainsi, les CLE sont sollicitées afin de produire un avis motivé sur les projets de CT avant leurs présentations au conseil d'administration de l'agence de l'eau.

Concernant les SAGE en cours d'élaboration, il est important que les CLE soient informées sur le projet de CT. En effet, bien que le projet de SAGE ne soit pas abouti, il est nécessaire qu'il y ait une information/communication entre la CLE et le comité de pilotage du CT.

Dans ce cas, l'avis motivé de la CLE est également demandé. La CLE doit vérifier que les enjeux et problématiques traités dans le projet de CT sont cohérents avec ceux du SAGE en préparation. Ainsi, en l'espèce, l'avis motivé signifie que la CLE doit expliquer et argumenter les conclusions de son avis.

À ce titre, plusieurs projets de CT ont été présentés en 2020 :

- **CLE du 27 janvier 2020** : Projet de Contrat Territorial 2020-2022 du bassin du Thouaret volet milieux aquatiques porté par le Syndicat du bassin du Thouaret

- **CLE du 20 février 2020** : Projet de Contrat Territorial 2020-2022 Re Sources du Cébron porté par la SPL des Eaux du Cébron

- **CLE du 20 février 2020** : Projet de Contrat Territorial 2020-2022 Re Sources Thouarsais-Seneuil porté par le Syndicat d'Eau du Val du Thouet

**Pour ces trois projets, les membres de la CLE du SAGE Thouet ont émis des avis favorables.**

### **- Définition de la feuille de route de la CLE du SAGE Thouet**

Lors de sa séance plénière du 10 octobre 2019, la CLE a validé sa feuille de route. Ce document a pour objectif de permettre à la CLE, l'agence de l'eau et la structure porteuse du SAGE, de construire une vision partagée de l'élaboration du SAGE et du programme de travail de la CLE pour une période de 6 ans.

Elle permet de rappeler la gouvernance de l'eau sur le bassin du Thouet et l'avancée des travaux de l'élaboration du SAGE.

Elle vise également à identifier, si possible, des engagements de mutualisations entre SAGE(s) et/ou Contrats Territoriaux (CT). Ceux identifiés dans la feuille de route de la CLE du SAGE Thouet sont rappelés dans le tableau ci-dessous :

| <b>Mutualisation identifiée</b>                      | <b>Type de mutualisation</b> | <b>État</b> |
|--|------------------------------|-------------|
| Échanges et partages inter SAGE(s)                   | Animation                    | Continu     |
| Rencontres animateurs Contrats Territoriaux          | Animation                    | Continu     |
| Suivis Contrats Territoriaux et partages des données | Animation                    | Continu     |

|  |                    |                    |
|--|--------------------|--------------------|
| Coordination réflexions GEMAPI / Syndicat de bassin  | Animation / Études | En cours           |
| Coordination réseaux Espèces Exotiques Envahissantes | Animation          | En cours           |
| Mutualisations fonctions supports (SAGE – SMVT)      | Fonctions supports | En cours           |
| Réseaux suivis qualité des eaux                      | Suivi              | Continu            |
| Mutualisation outils informatiques (observatoire)    | Suivi              | Réalisé / En cours |
| Communication site internet SAGE – liens CT          | Communication      | Réalisé            |
| Communication – Lettre information SAGE              | Communication      | Continu            |

### 3. Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation

En plus de l'organisation et de l'animation des réunions du Bureau ou de la CLE, la cellule d'animation a suivi, entre autres, les dossiers suivants :

#### **- Poursuite des réflexions sur la mise en place d'une structure unique sur le bassin du Thouet - GEMAPI**

Suite aux études de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet et de l'avancée des discussions sur la création d'un syndicat de bassin versant, les élus du territoire ont souhaité pouvoir approfondir les modalités de construction et de fonctionnement d'une structure unique à l'échelle du bassin du Thouet.

Début 2020, la procédure de fusion des syndicats présents sur le bassin a été enclenchée, malheureusement du fait de la crise sanitaire et du report des élections municipales, le Préfet des Deux-Sèvres a interrompu la procédure.

Une fois les nouvelles gouvernances installées au sein des EPCI et des syndicats, un nouveau travail d'animation a été enclenché fin 2020.

L'année 2021, devra permettre de réenclencher la procédure de création d'une structure de bassin.

#### **- Définition d'un référentiel « Têtes de bassin versant » sur le périmètre du SAGE Thouet**

Les membres de la CLE du SAGE Thouet ont identifié dans la stratégie du SAGE l'objectif de faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires.

Un travail d'identification et de caractérisation des têtes de bassin versant présentes sur le bassin du Thouet a été enclenché en 2020. Pour ce faire un partenariat a été mis en place avec l'EPTB de la Sèvre Nantaise qui a réalisé un travail méthodologique (co-construction OFB) et créé un outil cartographique permettant cette analyse.

Les premiers résultats de ce travail technique seront restitués aux membres de la CLE en 2021 afin d'être pris en compte dans le projet de SAGE.

### **- Suivi des inventaires « zones humides » sur le bassin du Thouet**

Plusieurs collectivités du bassin se sont engagées dans des démarches inventaires des zones humides, généralement en lien avec l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme.

Selon le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021, la CLE du SAGE Thouet est responsable de la qualité de ces inventaires qui sont réalisés sur la totalité des territoires communaux et de manière concertée. Pour s'en assurer, une méthodologie d'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau a été validée le 16 janvier 2014 par la CLE. Toute commune du bassin du Thouet souhaitant réaliser l'inventaire de ses zones humides doit respecter cette méthodologie.

Au cours de l'année 2020, des inventaires ont été réalisés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

La cellule d'animation du SAGE est associée aux réunions des différents groupes d'acteurs communaux ainsi qu'aux réunions de cadrage avec les structures « pilotes ». En 2020, la cellule d'animation a participé à une dizaine de réunions « zones humides ».

### **- Suivi des Contrats Territoriaux**

Plusieurs contrats territoriaux (CT) sont actuellement portés sur le bassin du Thouet (milieux aquatiques, pollutions diffuses, ...). Le SAGE est associé aux réunions des différentes instances de ces contrats (comité de pilotage, comité technique, groupe de travail, ...) :

- Programme Re-Sources des captages du Thouarsais et de Seneuil
- Programme Re-Sources de la Fontaine de Son
- Programme Re-Sources du bassin du Cébron
- Contrat Territorial du Thouet volet milieux aquatiques
- Contrat Territorial de l'Argenton volet milieux aquatiques
- Contrat Territorial du Thouaret volet milieux aquatiques
- Contrat Territorial de la Dive du Nord volet milieux aquatiques

De plus, afin de permettre de créer du lien entre ces contrats, des réunions techniques peuvent être organisées par la cellule d'animation à destination des animateurs des CT.

Ainsi, en lien avec les réflexions GEMAPI, plusieurs réunions techniques avec les animateurs des CT volet milieux aquatiques du territoire se sont tenues en 2020.

### **- Schémas Départementaux de l'eau de la Vienne, des Deux-Sèvres et du Maine-et-Loire**

Les Conseils Départementaux de la Vienne, du Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres se sont engagés dans la définition de schémas départementaux eau pouvant traiter de nombreuses thématiques : ressources, assainissement, AEP, milieux, ...

Le SAGE Thouet est associé aux différents travaux d'élaboration ou de mise en œuvre de ces schémas et la cellule d'animation participe aux différents comités techniques mis en place.

### **- Suivi des subventions accordées pour l'élaboration du SAGE**

Le SAGE est cofinancé par de nombreux partenaires. Cela induit un suivi important de l'utilisation des subventions accordées en fonction des modalités de financement de chacun.

### **- Autres réunions suivies par la cellule d'animation**

**16/01/2020** : COPIL Re-Ressources Fontaine de Son à Saint-Léger-de-Montbrillais

**20/01/2020** : Comité d'Orientation OUGC Thouet-Thouaret-Argenton à Bressuire

**21/01/2020** : Groupe technique ZAR Nitrates à Poitiers

**28/01/2020** : Comité eau du Maine et Loire à Angers

**03/02/2020** : Comité technique CT Thouet à Saumur

**04/02/2020** : Comité technique révision arrêté cadre sécheresse Thouet-Thouaret-Argenton à Bressuire

**11/02/2020** : Comité Régional Biodiversité Pays de la Loire à Nantes

**02/03/2020** : Point presse validation stratégie SAGE à Parthenay

**04/03/2020** : Réunion cadrage du lancement des inventaires « zones humides » portés par l'Agglomération de Saumur à Saumur

**10/03/2020** : Comité de suivi de l'étude hydrogéologique des gouffres de Seneuil à Thouars

**30/06/2020** : Comité technique Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne (visioconférence)

**01/07/2020** : Réunion de lancement de l'étude « Diagnostic des affluents du Thouet en Maine et Loire » - CT Thouet à Saumur

**07/07/2020** : Réseau animateurs SAGE Poitou-Charentes (visioconférence)

**16/07/2020** : Réunion « Référentiel Obstacles à l'Écoulement » ROE (visioconférence)

**07/09/2020** : Réunion de lancement de l'étude « Nitrates Captage des Lutineaux » à Thouars

**21 et 22/09/2020** : Journées techniques nationales SAGE (visioconférence)

**24/09/2020** : Réunion réseau de suivi et surveillance eau (visioconférence)

**29/09/2020** : Réunion lancement Schéma Gestion de la Ressource du Maine et Loire à Angers

**05/10/2020** : Comité de pilotage Schéma Assainissement du Maine et Loire à Angers

**14/10/2020** : Comité technique Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne (visioconférence)

**15/10/2020** : Groupe travail Schéma Gestion de la Ressource du Maine et Loire à Angers

**15/10/2020** : Réunion PLUi de l'Agglomération du Choletais à Cholet

**21/10/2020** : Comité de pilotage ZPAAC des Lutineaux à Saint-Jean-de-Thouars

**28/10/2020** : Comité technique Re Sources Thouarsais-Seneuil à Thouars

**20/11/2020** : Forum TMR (visioconférence)

**26/11/2020** : Comité Agricole Rural à Saint-Loup-Lamairé

**07/12/2020** : Comité pilotage ORENVA (visioconférence)

**08/12/2020** : Comité technique Re Sources Cébron (visioconférence)

**10/12/2020** : Atelier SDE 86 « plans d'eau » (visioconférence)

**11/12/2020** : Comité d'Orientation OUGC Thouet-Thouaret-Argenton à Bressuire

**14/12/2020** : Comité de pilotage CT Argenton à Bressuire

## **4. Actions de communication 2020**

### **- La lettre d'information du SAGE**

Un nouveau numéro de la lettre du SAGE a été élaboré en décembre et diffusé aux 169 communes, 9 communautés de communes et d'agglomération ainsi qu'aux syndicats (AEP, rivières, ...) du bassin. Les collectivités sont donc régulièrement informées des décisions prises au sein de la CLE (cf. annexe 3).

Cette lettre est également distribuée aux membres de la CLE et mise en ligne sur le site internet du SAGE.

### **- Site internet du SAGE Thouet**

Conformément à la demande des membres de la CLE en décembre 2012, un site internet du SAGE Thouet est en ligne depuis juin 2013 ([www.sagethouet.fr](http://www.sagethouet.fr)). Cet outil renseigne différentes rubriques (définition du SAGE, présentation du bassin versant, membres de la CLE, actualités, documentation) et permet de télécharger tous les documents relatifs à son élaboration (cf. annexe 4).

Une rubrique « intranet », accessible par l'intermédiaire d'un identifiant et d'un mot de passe, permet d'accéder aux documents destinés à l'usage exclusif des membres de la CLE (projet de compte rendu, dossiers portés à connaissance, avis motivés, études du SAGE en cours ...).



## - Observatoire du bassin du Thouet

Les cours d'eau du bassin du Thouet font l'objet de suivis réguliers afin d'évaluer la qualité des eaux superficielles du bassin. Les résultats de ces analyses, réalisées par divers acteurs, sont généralement centralisés dans des bases de données nationales difficilement accessibles pour le grand public.

Pour faciliter l'accès à ces informations, un observatoire de la qualité des eaux des rivières du bassin a été mis en ligne sur le site internet du SAGE.

Cet outil, conçu par l'EPTB de la Sèvre Nantaise, avec lequel un partenariat a été mis en place, permet de retrouver des informations sur les paramètres : Nitrates, Phosphores, Carbone Organique Dissous et Pesticides mesurés au niveau des différentes stations de suivis présentes sur le territoire.

Cet observatoire est actualisé régulièrement afin d'avoir les données les plus récentes possibles. De nouveaux paramètres pourront dans le futur être intégrés à l'observatoire.

Observatoire du bassin du Thouet : <http://www.sagethouet.fr/observatoire-du-bassin.html>



## 5. Budget et financement de l'année 2020

Le SAGE est cofinancé par l'agence de l'eau Loire Bretagne, les départements des Deux-Sèvres et de la Vienne et la région Pays de la Loire. Ces nombreux partenaires induisent un suivi important de l'utilisation des subventions accordées en fonction des modalités de financement de chacun. De plus, dans le but d'asseoir la légitimité du co-portage, le SMVT et l'Agglomération de Saumur Val de Loire demandent une participation financière à l'ensemble des Communautés de Communes et d'Agglomération au travers de contributions solidaires.

Pour l'année 2020, les dépenses se sont élevées à **216 789,76 €** (vote du compte administratif 2020 lors du comité syndical du SMVT du 10 février 2021). Les dépenses principales étant :

- Animation : 122 759,70 € (charges de personnel / 2,94 ETP)
- Communication : 1 913,00 €
- Études : 80 955,00 €

(Compte administratif 2020 détaillé en annexe 5)

## 6. Analyse – bilan – perspectives

### **- Bilan 2020 / Difficultés rencontrées**

L'année 2020 a permis de poursuivre les travaux d'élaboration du SAGE avec la validation par la CLE de la Stratégie du SAGE lors de la séance plénière du 20 février 2020.

Les réflexions quant à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et la création d'une structure unique gestionnaire sur le bassin du Thouet se sont également poursuivies. La procédure de fusion des syndicats bien qu'ayant été enclenchée en février 2020 a dû être interrompue par le Préfet des Deux-Sèvres du fait de la situation sanitaire (COVID) et du report des élections municipales.

L'année 2020 étant une année d'élections la CLE a été en partie renouvelée. Le Préfet des Deux-Sèvres a pris un nouvel arrêté de modification de la composition de la CLE le 18 décembre 2020.

Comme les années précédentes, les actions de communication ont été renouvelées avec la diffusion de la lettre d'information du SAGE et l'actualisation du site internet.

**Ces différents éléments montrent que l'élaboration du SAGE Thouet suit son cours.**

## **- Perspectives 2020**

### ***- Poursuite de l'élaboration du SAGE***

Dans la continuité des travaux de 2020, les membres de la CLE se réuniront à plusieurs reprises pour avancer sur la construction du SAGE. L'année 2020 devant permettre la rédaction des documents du SAGE (PAGD, règlement) et la réalisation de l'évaluation environnementale. Une fois ces travaux validés par la CLE, la phase de consultation/enquête publique pourra être lancée.

### ***-Étude GEMAPI***

Conformément aux souhaits des EPCI-fp du bassin, le SAGE poursuivra la coordination des réflexions quant à la mise en place de la compétence GEMAPI et la création d'un syndicat de bassin sur le territoire. Pour ce faire, la chargée de mission GEMAPI poursuivra son accompagnement des collectivités au cours de l'année 2021.

### ***- Communication***

Un nouveau numéro de la lettre sera rédigé et envoyé aux différentes collectivités du territoire. Le site internet sera régulièrement actualisé pour permettre aux partenaires du SAGE Thouet de suivre son élaboration. Des supports de communication pourront être réalisés pour faire connaître le SAGE et son avancement.

La cellule d'animation du SAGE restera à la disposition des collectivités et des partenaires du bassin pour venir présenter le SAGE et répondre aux différentes sollicitations qui pourraient être faites.

### ***-Feuille de route de la CLE***

La feuille de route de la CLE a été validée lors de la séance plénière du 10 octobre 2019. Ce document évolutif pourra être mis à jour en fonction de l'avancée des travaux de la CLE et des évolutions liées aux réflexions « GEMAPI ».

## 7. Annexes

### Annexe 1 : Composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet (arrêté du 18 décembre 2020)

#### I – Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (32 membres) :

##### Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine :

Monsieur Nicolas GAMACHE, Conseiller régional

##### Conseil Régional des Pays de la Loire :

Monsieur André MARTIN, Conseiller régional

##### Conseil Départemental de la Vienne :

Madame Marie-Jeanne BELLAMY, Conseillère départementale

##### Conseil Départemental de Maine et Loire :

Madame Jocelyne MARTIN, Conseillère départementale

##### Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

Monsieur Olivier FOUILLET, Vice-président du conseil départemental

Madame Esther MAHIET-LUCAS, Conseillère départementale

##### Sur proposition de l'Association des Maires de la Vienne :

Monsieur Philippe GARANGER, Maire de Cuhon

Madame Evelyne VALANÇON, Maire de Craon

Monsieur Alain NOE, Maire de Arçay

##### Communauté de Communes du Pays Loudunais :

Monsieur Bruno LEFEBVRE, Vice-président

##### Communauté de Communes du Haut Poitou :

Monsieur Jean-Jacques DUSSOUL, Vice-président

##### Sur proposition de l'Association des Maires des Deux-Sèvres :

Monsieur Gérard GIRET, Adjoint au maire de Boussais

Monsieur Johann BARANGER, Maire de Saint Pardoux-Soutiers

Monsieur Jean-François MOREAU, Adjoint au maire de Bressuire

##### Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

Madame Armelle CASSIN, Vice-présidente

##### Communauté de Communes du Thouarsais :

Madame Maryline GELEE, Vice-présidente

##### Communauté de Communes Airvaudais - Val du Thouet :

Madame Monique NOLOT, Vice-Présidente

##### Communauté de Communes Val de Gâtine :

Monsieur Pascal OLIVIER, Vice-Président

##### Communauté de Communes de Parthenay – Gâtine :

Monsieur Philippe ALBERT, Vice-président

##### Sur proposition de l'Association des Maires de Maine-et-Loire :

Monsieur Luc JOURDAIN, Adjoint au maire de Le Puy-Notre-Dame

Monsieur Didier GUILLAUME, Maire de Les Ulmes

Monsieur Benoit PIERROIS, Conseiller municipal de Lys-Haut-Layon

##### Communauté d'Agglomération Saumur - Val de Loire :

Monsieur Eric MOUSSERION, Vice-président

##### Communauté d'Agglomération du Choletais :

Monsieur Christophe PIET, Conseiller délégué

##### Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine :

Monsieur Michel PONCHANT

##### Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet :

Monsieur Olivier CUBAUD, Président

##### Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Vallée de la Dive :

Monsieur Germain GIROUARD, Vice-président

##### Syndicat d'Eau du Val du Thouet :

Monsieur Patrice THOMAS, Vice-président

##### Syndicat du Val de Loire :

Madame Dominique RÉGNIER, Présidente

##### Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine :

Monsieur Didier VOY, Vice-président

##### Société publique locale des Eaux du Cébron :

Monsieur Bruno BILLEROT, Administrateur

##### Syndicat des Eaux de la Vienne (SIVEER) :

Monsieur Édouard Renaud, Vice-président

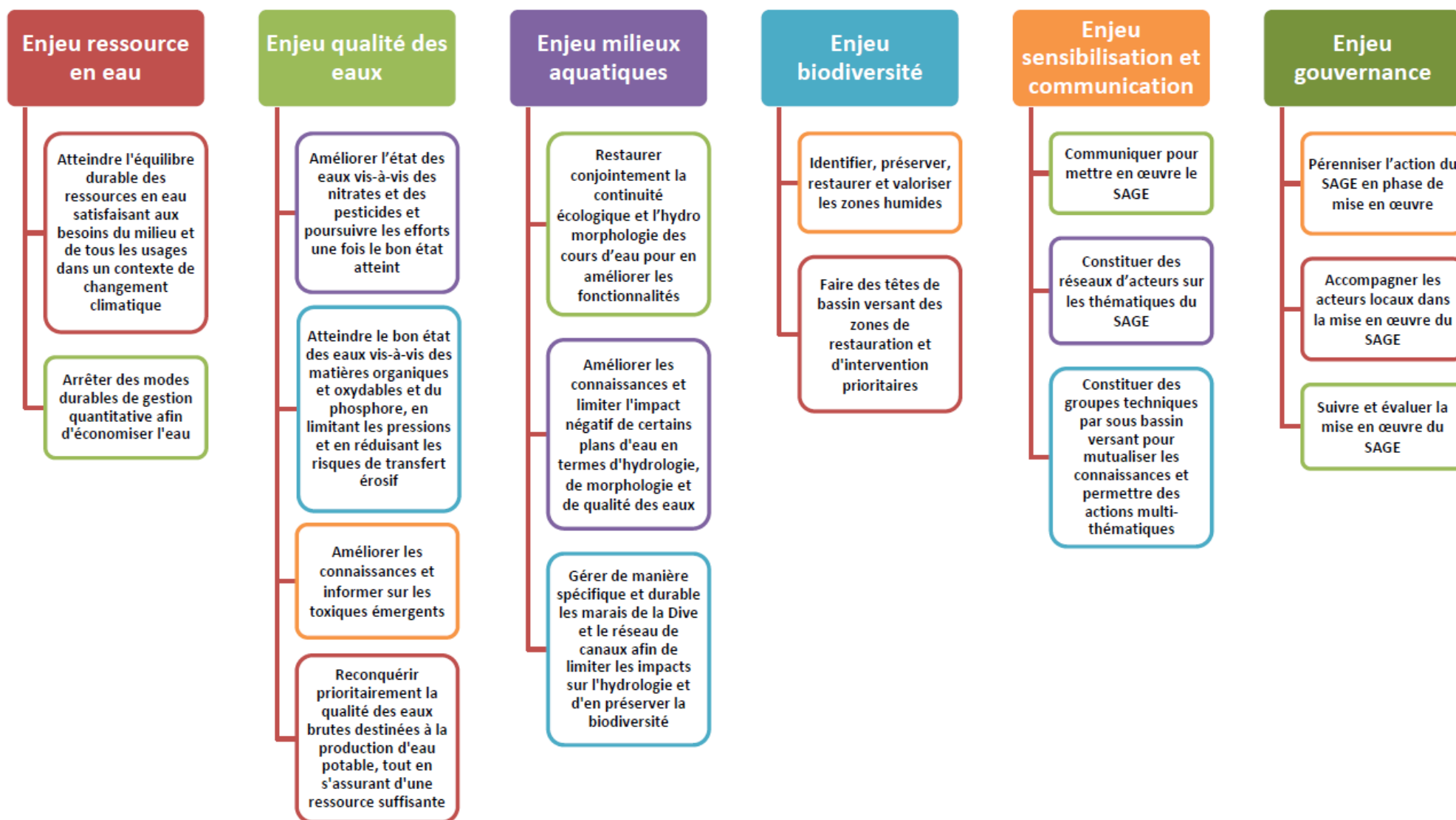
#### II – Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (16 membres)

- Monsieur le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,
- Monsieur le Président Chambre d'Agriculture Pays de la Loire ou son représentant,
- Monsieur le Président Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire ou son représentant,
- Madame la Présidente du Syndicat des Forestiers privés des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat France hydro-électricité ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association la Sauvegarde de l'Anjou ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association Poitou Charentes Nature ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs "Que Choisir" des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association des Eleveurs des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association des Irrigants Aquanide ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association des Moulins du Bocage vendéen et de la Gâtine / Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat de valorisation et de promotion de la pisciculture Poitou-Charentes Vendée ou son représentant,
- Monsieur le Président du Comité départemental de Maine-et-Loire de Canoë-Kayak ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres ou son représentant.

#### III – Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (14 membres)

- Monsieur le Préfet de la Région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret, Coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne ou son représentant,
- Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire ou son représentant,
- Madame le Préfet des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Madame le Préfet de la Vienne ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Général de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,
- Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Régional Nouvelle-Aquitaine de l'Office français de la biodiversité ou son représentant,
- Madame la Directrice Régionale Pays de la Loire de l'Office français de la biodiversité ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne ou son représentant.

## Annexe 2 : Enjeux et objectifs du SAGE validés par la CLE le 26 juin 2018





# Annexe 3 : Lettre du SAGE décembre 2020



## OÙ EN EST-ON ?

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Thouet, instauré par la loi sur l'Eau de 1992, le SAGE est un outil réglementaire mis à la disposition des acteurs locaux, et qui définit, à long terme, les objectifs et les orientations d'usage et de protection des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques. L'objectif premier étant de promouvoir une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau, en conciliant les activités et les usages présents sur le territoire.

Le SAGE Thouet, qui entre dans sa phase finale d'élaboration, constituera demain le document de planification central de la gestion de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant du Thouet.

La poursuite de l'élaboration du SAGE

Malgré une année 2020 particulière et quelque peu chamboulée par la crise sanitaire, les travaux d'élaboration du SAGE Thouet se sont poursuivis et les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE), en charge de l'élaboration, ont validé lors de la séance plénière du 20 février 2020 la stratégie du SAGE Thouet.

La stratégie constitue une étape importante dans l'élaboration du SAGE car elle formalise le consensus des acteurs sur les objectifs de gestion des ressources en eau, les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre, et la gouvernance à établir sur le territoire. Elle est préparatoire à la rédaction des documents du SAGE avant sa mise en œuvre.



**La stratégie du SAGE**

Les membres de la CLE ont d'abord identifié dans la stratégie trois grands objectifs environnementaux qui sont :

- Atteindre et maintenir durablement le bon état des eaux pour toutes les masses d'eau ;
- Respecter les objectifs de qualité d'eau à destination de la consommation humaine ;
- Reconquérir la qualité des eaux de baignade en cours d'eau.

La stratégie est ensuite déclinée en fonction des grands objectifs identifiés par la CLE. Les principaux éléments de la stratégie sont synthétisés ci-dessous :

- Enjeu de rétablissement de l'équilibre quantitatif**
- Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique
- La thématique quantitative est jugée centrale sur le bassin en raison du fort déséquilibre entre les besoins et les ressources. Il est donc souhaité un ajustement des indicateurs et des modes de gestion de la ressource (étude quantitative globale en prenant en compte les impacts du changement climatique).
- Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau
- Mise en place d'actions pour économiser l'eau potable, limiter l'impact des prélèvements industriels... Actions de suivi et de communication sur l'état de la ressource.
- Enjeu d'amélioration de la qualité des eaux**
- Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint
- Mise en place de programmes d'actions de lutte contre les pollutions diffuses. Inclure les collectivités à s'engager dans une démarche agro-phyto et sensibiliser les particuliers. Travail autour de l'économie agricole, création de nouvelles filières et nouveaux débouchés afin d'impulser des évolutions de systèmes de production.
- Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif
- Mise en place de programmes d'actions de restauration et d'entretien des éléments paysagers pour limiter les ruissellements. Améliorer la gestion des eaux pluviales, limiter l'imperméabilisation des sols, poursuivre l'amélioration des systèmes d'assainissement...



- Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en assurant d'une ressource suffisante
- Protéger des captages prioritaires et sensibles en renforçant les programmes de lutte contre les pollutions diffuses. Réflexion sur la mise en place de mesures de protection réglementaires. Mise en place d'un schéma de gestion de type de filières.
- Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents
- Travail de veille et amélioration des réseaux de suivi et actions de communication. Mise en place d'un suivi bactériologique des cours d'eau (cyanobactéries).

- Enjeu de préservation et de restauration des milieux aquatiques et humides**
- Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités
  - Mise en œuvre de programmes d'actions multithématiques sur l'ensemble du territoire. Mise en place d'un groupe de travail pour réfléchir à la fois à une plus-veille, à un protocole de gestion coordonné des ouvrages et des objectifs de réduction du taux d'étalement ou de fractionnement des masses d'eau.
  - Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité
  - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement du marais et mettre en place un plan de gestion du marais.
  - Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux
  - Améliorer les connaissances sur les plans d'eau. Prioriser les interventions nécessaires sur les plans d'eau impactants en les intégrant dans les programmes d'actions « milieux aquatiques ».
  - Faire des lacs de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires
  - Améliorer les connaissances sur les lacs de bassin versant (polluants, hétérogénéité...) et définir une stratégie de protection de ces milieux.
  - Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides
  - Poursuivre les inventaires de zones humides et définir une stratégie de protection, de restauration et de gestion de ces milieux.

- Enjeu de gouvernance, de mise en œuvre des mesures et de communication**
- Constituer des réseaux d'acteurs sur différents thématiques du SAGE
  - Mise en place de groupes d'acteurs pour le suivi de la mise en œuvre des mesures du SAGE.
  - Constituer des groupes techniques par sous-bassin versant pour mutualiser les connaissances et permettre des actions multithématiques
  - Mutualiser les connaissances et les actions à l'échelle de sous-bassins.
  - Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE
  - Plan de communication, élaboration de guides, charte de bonnes pratiques...
  - Permettre l'appropriation du SAGE par tous.
  - Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE
  - S'assurer de la prise en compte du SAGE dans les différents programmes et projets mis en place sur le territoire.
  - Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE
  - Tableau de bord, observatoire de l'eau, ...



Pour plus de détails, le rapport de présentation de la stratégie du SAGE est téléchargeable sur le site internet du SAGE : [www.sagethouet.fr](http://www.sagethouet.fr) > rubrique documentation

## EDITO

L'année 2020, si particulière hélas, aura permis pourtant de faire une avancée majeure : celle de l'adoption d'une stratégie à hauteur des nombreux défis que nous devons collectivement relever dans le domaine de la politique de l'eau.

En effet, dans l'état actuel des choses, si aucune inflexion majeure des politiques ne se produit, il n'y a aucune chance d'atteindre le bon état des eaux ni l'amélioration de la ressource sur notre bassin. Fire l'accélération et l'embellissement des phénomènes de changement climatique aggraveront considérablement une situation pourtant déjà environnementally préoccupante.

Ce constat alarmant nécessite des réponses rapides et fortes car il pose des questions majeures de santé publique, de qualité et quantité d'une ressource vitale, d'attente à la biodiversité et au patrimoine naturel.

La crise sanitaire que nous traversons actuellement, au-delà de l'ampleur des drames humains et sociaux que nous vivons, révèle également la fragilité des équilibres de notre société, la nécessité d'une relation différente, plus saine, plus humble entre l'humanité et les milieux naturels, le monde vivant en général.

Pour l'heure, en attendant de pouvoir poursuivre nos travaux dans les prochains mois, j'espère que vous trouverez matière dans cette lettre à nourrir vos réflexions et cultiver vos ambitions.

Je vous souhaite, au nom des membres de la CLE et de l'équipe d'animation du SAGE Thouet, une fin d'année sereine, attentive à vos proches et ouvrant un espoir pour 2021.

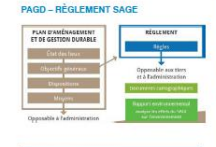
Olivier CUBAUD,  
Président de la CLE du SAGE Thouet



## LES PROCHAINES ÉTAPES D'ÉLABORATION DU SAGE

Suite à cette nouvelle étape de franchise, les membres de la CLE vont s'attacher à finaliser l'élaboration du SAGE en retranscrivant, sous forme de dispositions et de règles, la stratégie du SAGE à travers les deux documents suivants :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) qui précèdera :
  - Les priorités du territoire (géographiquement et dans le temps) ;
  - Les objectifs et dispositions techniques, juridiques, organisationnels pour les atteindre ;
  - Les conditions de réalisation du SAGE (évaluation des moyens financiers et humains indispensables pour la mise en œuvre du SAGE notamment).
- Le Règlement qui fixera les règles applicables par la CLE pour assurer la réalisation des priorités définies dans le PAGD.



Ce travail d'écriture du PAGD et du règlement va être encadré par la CLE en début d'année 2021. Pour cela, la CLE souhaite être accompagnée d'un prestataire afin qu'il puisse apporter son expertise technique et juridique à cette phase finale d'élaboration du SAGE.

En parallèle à ce travail de rédaction, une évaluation environnementale sera portée afin d'apprécier l'impact du SAGE sur l'environnement au sens large.



Une fois le projet du SAGE validé par la CLE, celui-ci sera soumis, dans un premier temps, à la consultation des personnes publiques associées, du comité de bassin Loire-Bretagne et de l'autorité environnementale, puis dans un second temps au grand public via une enquête publique.

## L'OBSERVATOIRE DU BASSIN DU THOUET

Les cours d'eau du bassin du Thouet font l'objet de suivis réguliers afin d'évaluer la qualité des eaux superficielles du bassin. Les résultats de ces analyses, réalisées par divers acteurs, sont généralement centralisés dans des bases de données nationales difficilement accessibles pour le grand public.

Pour faciliter l'accès à ces informations, un observatoire de la qualité des eaux des rivières du bassin a été mis en ligne sur le site internet du SAGE.

Cet outil, conçu par l'EPTB de la Sèvre Nantaise, avec lequel un partenariat a été mis en place, vous permettra de retrouver des informations sur les paramètres : Nitrates, Phosphore, Carbone Organique Dissous et Pesticides mesurés au niveau des différentes stations de suivi présentes sur le territoire.

Observatoire du bassin du Thouet : [www.sagethouet.fr/observatoire-du-bassin-thouet](http://www.sagethouet.fr/observatoire-du-bassin-thouet)

Cet observatoire est actualisé régulièrement afin d'avoir les données les plus récentes possibles. De nouveaux paramètres pourront dans le futur être intégrés à l'observatoire.

**INFOS PRATIQUES**

Destinée à tous les acteurs de l'eau et aux élus concernés par le SAGE, cette lettre présente la démarche, son avancement, l'actualité de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Thouet. La Commission Locale de l'Eau a choisi de diffuser largement cette lettre d'information.

Pour recevoir gratuitement chez vous les prochains numéros, il vous suffit d'en faire la demande auprès de l'animateur du SAGE.

**POUR PLUS D'INFOS**

Vous trouverez tous les travaux de la CLE du SAGE Thouet sur [www.sagethouet.fr](http://www.sagethouet.fr)

Contact de la cellule d'animation :  
Syndicat Mairie de la Vallée du Thouet  
25 rue de la Dôle  
79000 SAINT-LOUIS-LA-MARÉE  
05 49 64 85 98  
sage.thouet@mairievalleeduthouet.fr

- Olivier CUBAUD, Président de la CLE du SAGE Thouet
- COMPOSITION DE LA CELLULE D'ANIMATION :
  - Pierre PEAUD, animateur du SAGE Thouet
  - Jocelyn ADAM, technicien du SAGE Thouet
  - Cécile PERSICO, chargée de mission GEMAPI





#### **Annexe 4 : Documents téléchargeables sur le site internet du SAGE Thouet**

L'espace « Documentation » (<http://www.sagethouet.fr/documentation.html>) du site internet du SAGE Thouet permet de télécharger les documents suivants :

- Arrêté Inter-Préfectoral fixant le périmètre du SAGE Thouet
- Arrêté Préfectoral de composition de la CLE du SAGE Thouet
- Comptes rendus des séances de la CLE
- Comptes rendus des séances du Bureau de la CLE
- Comptes rendus des commissions thématiques du SAGE Thouet
- Lettres du SAGE Thouet
- Rapport annuel d'activité de la CLE
- Modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet
- Études du SAGE Thouet
- État initial du SAGE (+ synthèse)
- Diagnostic du SAGE (+ synthèse)
- Scénario tendanciel du SAGE (+ synthèse)
- La note d'ambition de la CLE
- Scénarios alternatifs du SAGE
- Atlas cartographique
- Rapport étude 2017 GEMAPI

L'espace intranet du site, accessible aux membres de la CLE, permet de télécharger les documents en cours de validation.

Des informations sur le SAGE sont également disponibles sur le site internet Gest'eau : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/thouet>

## Annexe 5 : Compte Administratif 2020 – SAGE Thouet

DÉPARTEMENT  
DES  
DEUX-SÈVRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DU THOUET

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

-----  
**Séance du mercredi 10 février 2021**  
-----

L'an deux mille vingt et un, le dix février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du comité syndical du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, représentés par les élus désignés par les Communautés de Communes membres ainsi que par les Conseillers Départementaux des collectivités adhérentes se sont réunis à la salle de la Jaulerie à Assais-Les-Jumeaux, sous la présidence de M. Olivier CUBAUD, sur la convocation envoyée le 25 janvier 2021.

### 35 présents (37 votants)

#### ✓ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AIRVAUDAIS – VAL DU THOUET

Viviane CHABAUTY, Jérôme GLORIAU suppléant de Christian PRUNIER, Gérard GIRET, Françoise RICHARD, Monique NOLOT, Claude FREGEAI, Pascal BIRONNEAU.

#### ✓ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PARTHENAY – GÂTINE

Isabelle GAILLARD, Patrick CABARET, Jean Louis MAHU, Jacques METAIS, Renaud BORDIER, Jean-Yann MARTINEAU, Olivier CUBAUD, Angélique MELIN, Sébastien BUREL, Jean-Luc TREHOREL, Sébastien BICHOT, Julia STILES, Mickaël DE MORAIIS, Alain GENDRY suppléant de Patrice BERGEON, Thierry GAILLARD, Jany PERONNET, Jean-Pierre THEBAULT

#### ✓ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS

Jacky DIACRE, Jérôme MUREAU, Maryline GELEE, Jean-Claude BABU suppléant de Peggy GERMAIN, Isabelle REBECHAUD, Bruno BENOIT, René FORTHIN, Pascal LACROIX, Pascal BUROT suppléant de Thierry DECESVRE

#### ✓ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL-DE-GÂTINE

#### ✓ CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Olivier FOUILLET, Maryline GELEE, Béatrice LARGEAU

### 2 pouvoirs

Jean-Michel RENAULT donne pouvoir à Jany PERONNET  
Esther MAHIET-LUCAS donne pouvoir à Olivier FOUILLET

### 28 excusés

Daniel ROBERT, Anais CHEVALLIER-MILLION, Stéphane BERNARD, Nathalie BRESCIA, Lucien OLIVOT, Clémence GARON, Jean-Marie FRAGU, Jean-Claude GUERIN, Jean-Pascal GUIOT, Laurence CHEVALLIER, Amandine DUGUET, Chantal CORNAULT-PARADIS, Véronique SABIRON, Gérard BLANQUART, Germain GIROUARD, Sébastien LUNET, Christian RABIN, Christophe COLLOT, Hervé CHAUVIN, Mathilde LEROY, Stéphanie AUDOIN, Christian BAILLY, René BAURUEL, Marie-Pierre MISSIOUX, Hervé DE TALHOUËT-ROY, Coralie DENOUES, Gilbert FAVREAU, Sylvain SINTIVE

#### Délégués

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 66 |
| Présents    | 35 |
| Votants     | 37 |
| Pour        | 37 |
| Contre      | -  |
| Abstention  | -  |

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2021

Application approuvée F. lejeune.com

TS\_05-879-207902101-21010210-0\_2021\_017-0

07.2021

**Objet : Vote du compte administratif 2020 – budget annexe SAGE Thouet**

Monsieur le Président présente les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2020 du budget annexe SAGE THOUET qui se décomposent comme suit :

|                | Résultats à la clôture de l'exercice 2019 | Part affecté à l'investissement de l'exercice 2020 | Opérations de l'exercice 2020 |                   | Résultat de l'exercice 2020 | Résultats à la clôture de l'exercice 2020 |
|----------------|---|--|-------------------------------|-------------------|-----------------------------|---|
|                |   |  | Mandats émis                  | Titres émis       |                             |   |
| Investissement |   |  |                               |                   |                             |   |
| Fonctionnement | -536,13                                   |  | 216 789,67                    | 238 144,50        | 21 354,83                   | 20 818,70                                 |
| <b>TOTAL</b>   | <b>-536,13</b>                            |  | <b>216 789,67</b>             | <b>238 144,50</b> | <b>21 354,83</b>            | <b>20 818,70</b>                          |

Ce document est rigoureusement conforme au compte de gestion du receveur.

Monsieur le Président quitte la séance et laisse la présidence à Monsieur Jany PERONNET, Vice-Président.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Adopte les résultats du Compte Administratif 2020 du budget annexe SAGE THOUET tels qu'ils sont énoncés ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint-Loup, les jours, mois et an que dessus

Le Vice-Président,

Jany PERONNET

REÇU EN PRÉFECTURE  
le 17/02/2021

Comité syndical du mercredi 10 février 2021

| VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF         |  |  |  |                       |                                  | I                  |
|--------------------------------------|--|--|--|-----------------------|----------------------------------|--------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES |  |  |  |                       |                                  | A1                 |
| Chap.<br>/ Art.<br>(1)               | Libellé (1)  | Crédits<br>ouverts<br>(BP + DM + RAR<br>N-1) | Crédits employés (ou restant à employer) |                       |                                  | Crédits<br>annulés |
|                                      |  |  | Mandats émis                             | Charges<br>rattachées | Restes à<br>réaliser au<br>31/12 |                    |
| 011                                  | Charges à caractère général                        | 104 153,00                                   | 94 029,97                                | 0,00                  | 0,00                             | 10 123,03          |
| 60612                                | Energie - Electricité                              | 300,00                                       | 151,54                                   | 0,00                  | 0,00                             | 148,46             |
| 60622                                | Carburants   | 850,00                                       | 422,37                                   | 0,00                  | 0,00                             | 427,63             |
| 60632                                | Fournitures de petit équipement                    | 200,00                                       | 86,52                                    | 0,00                  | 0,00                             | 113,48             |
| 60636                                | Vêtements de travail                               | 50,00  | 0,00                                     | 0,00                  | 0,00                             | 50,00              |
| 6064                                 | Fournitures administratives                        | 650,00                                       | 320,62                                   | 0,00                  | 0,00                             | 329,38             |
| 611                                  | Contrats de prestations de services                | 1 100,00                                     | 746,07                                   | 0,00                  | 0,00                             | 353,93             |
| 6132                                 | Locations immobilières                             | 3 500,00                                     | 3 240,00                                 | 0,00                  | 0,00                             | 260,00             |
| 6135                                 | Locations mobilières                               | 1 000,00                                     | 1 056,59                                 | 0,00                  | 0,00                             | -56,59             |
| 61551                                | Entretien matériel roulant                         | 450,00                                       | 198,82                                   | 0,00                  | 0,00                             | 251,18             |
| 6156                                 | Maintenance  | 2 300,00                                     | 833,52                                   | 0,00                  | 0,00                             | 1 466,48           |
| 6161                                 | Multirisques                                       | 900,00                                       | 874,62                                   | 0,00                  | 0,00                             | 25,38              |
| 617                                  | Etudes et recherches                               | 82 743,00                                    | 80 955,00                                | 0,00                  | 0,00                             | 1 788,00           |
| 6182                                 | Documentation générale et technique                | 370,00                                       | 261,87                                   | 0,00                  | 0,00                             | 108,13             |
| 6184                                 | Versements à des organismes de formation           | 350,00                                       | 0,00                                     | 0,00                  | 0,00                             | 350,00             |
| 6231                                 | Annonces et insertions                             | 300,00                                       | 564,84                                   | 0,00                  | 0,00                             | -264,84            |
| 6232                                 | Fêtes et cérémonies                                | 100,00                                       | 36,58                                    | 0,00                  | 0,00                             | 63,42              |
| 6237                                 | Publications                                       | 4 000,00                                     | 1 913,00                                 | 0,00                  | 0,00                             | 2 087,00           |
| 6251                                 | Voyages et déplacements                            | 1 200,00                                     | 295,39                                   | 0,00                  | 0,00                             | 904,61             |
| 6257                                 | Réceptions   | 500,00                                       | 204,45                                   | 0,00                  | 0,00                             | 295,55             |
| 6261                                 | Frais d'affranchissement                           | 1 500,00                                     | 602,74                                   | 0,00                  | 0,00                             | 897,26             |
| 6262                                 | Frais de télécommunications                        | 1 600,00                                     | 1 198,23                                 | 0,00                  | 0,00                             | 401,77             |
| 6281                                 | Concours divers (cotisations)                      | 70,00  | 0,00                                     | 0,00                  | 0,00                             | 70,00              |
| 637                                  | Autres impôts, taxes (autres organismes)           | 120,00                                       | 67,20                                    | 0,00                  | 0,00                             | 52,80              |
| 012                                  | Charges de personnel, frais assimilés              | 114 070,00                                   | 104 340,14                               | 0,00                  | 0,00                             | 9 729,86           |
| 6218                                 | Autre personnel extérieur                          | 10 420,00                                    | 8 590,48                                 | 0,00                  | 0,00                             | 1 829,52           |
| 6332                                 | Cotisations versées au F.N.A.L.                    | 70,00  | 66,03                                    | 0,00                  | 0,00                             | 3,97               |
| 6336                                 | Cotisations CNFPT et CDGFPT                        | 1 350,00                                     | 1 157,25                                 | 0,00                  | 0,00                             | 192,75             |
| 6338                                 | Autres impôts, taxes sur rémunérations             | 220,00                                       | 198,01                                   | 0,00                  | 0,00                             | 21,99              |
| 64111                                | Rémunération principale titulaires                 | 7 850,00                                     | 3 884,82                                 | 0,00                  | 0,00                             | 3 965,18           |
| 64118                                | Autres indemnités titulaires                       | 870,00                                       | 408,48                                   | 0,00                  | 0,00                             | 461,52             |
| 64131                                | Rémunérations non tit.                             | 60 940,00                                    | 60 662,09                                | 0,00                  | 0,00                             | 277,91             |
| 64138                                | Autres indemnités non tit.                         | 1 940,00                                     | 1 467,00                                 | 0,00                  | 0,00                             | 473,00             |
| 6451                                 | Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.                       | 20 240,00                                    | 19 412,76                                | 0,00                  | 0,00                             | 827,24             |
| 6453                                 | Cotisations aux caisses de retraites               | 5 120,00                                     | 3 834,52                                 | 0,00                  | 0,00                             | 1 285,48           |
| 6454                                 | Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.                     | 2 820,00                                     | 2 516,23                                 | 0,00                  | 0,00                             | 303,77             |
| 6455                                 | Cotisations pour assurance du personnel            | 1 650,00                                     | 1 612,13                                 | 0,00                  | 0,00                             | 37,87              |
| 6474                                 | Versement aux autres oeuvres sociales              | 380,00                                       | 402,80                                   | 0,00                  | 0,00                             | -22,80             |
| 6475                                 | Médecine du travail, pharmacie                     | 200,00                                       | 127,54                                   | 0,00                  | 0,00                             | 72,46              |
| 014                                  | Atténuations de produits                           | 0,00   | 0,00                                     | 0,00                  | 0,00                             | 0,00               |
| 65                                   | Autres charges de gestion courantes                | 19 096,00                                    | 18 419,56                                | 0,00                  | 0,00                             | 676,44             |
| 6558                                 | Autres contributions obligatoires                  | 500,00                                       | 0,00                                     | 0,00                  | 0,00                             | 500,00             |
| 65888                                | Autres   | 18 596,00                                    | 18 419,56                                | 0,00                  | 0,00                             | 176,44             |
| 66                                   | Charges financières                                | 0,00   | 0,00                                     | 0,00                  | 0,00                             | 0,00               |
| 67                                   | Charges exceptionnelles                            | 100,00                                       | 0,00                                     | 0,00                  | 0,00                             | 100,00             |
| 678                                  | Autres charges exceptionnelles                     | 100,00                                       | 0,00                                     | 0,00                  | 0,00                             | 100,00             |
| 68                                   | Dotations provisions semi-budgétaires              | 0,00   | 0,00                                     |                       |                                  | 0,00               |
| 022                                  | Depenses Imprévues (2)                             | 0,00   |  |                       |                                  |                    |
| <b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>    |  | <b>237 419,00</b>                            | <b>216 789,67</b>                        | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>                      | <b>20 629,33</b>   |
| 023                                  | Virement à la section d'investissement (3)         | 0,00   |  |                       |                                  |                    |
| 042                                  | Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6) | 0,00   | 0,00                                     |                       |                                  | 0,00               |
| 043                                  | Opérat° ordre intérieur de la section (7)          | 0,00   | 0,00                                     |                       |                                  | 0,00               |
| <b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>    |  | <b>0,00</b>                                  | <b>0,00</b>                              |                       |                                  | <b>0,00</b>        |

| Chap. / Art. (1)  | Libellé (1) | Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1) | Crédits employés (ou restant à employer) |                    |                            | Crédits annulés |
|---|-------------|-------------------------------------|--|--------------------|----------------------------|-----------------|
|   |             |                                     | Mandats émis                             | Charges rattachées | Restes à réaliser au 31/12 |                 |
| <b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b> |             | 237 419,00                          | 216 789,67                               | 0,00               | 0,00                       | 20 629,33       |
| Pour information<br>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1                                  |             | 536,13                              |  |                    |                            |                 |

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.  
(2) Les dépenses imprévues ne font pas l'objet de réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de mandats. Elles servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature dont les crédits étaient insuffisamment ouverts par les délibérations budgétaires de l'exercice.  
(3) Le chapitre 023 est un chapitre sans réalisation et ne donne pas lieu à l'émission de mandats.  
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.  
(5) Dont 675 et 676.  
(6) Le compte 5815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

| <b>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>  |  |                                     |  |                    |                            | I               |
|--|--|-------------------------------------|--|--------------------|----------------------------|-----------------|
| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>  |  |                                     |  |                    |                            | A2              |
| Chap. / Art. (1)   | Libellé (1)  | Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1) | Crédits employés (ou restant à employer) |                    |                            | Crédits annulés |
|  |  |                                     | Titres émis                              | Produits rattachés | Restes à réaliser au 31/12 |                 |
| 013  | Atténuations de charges                            | 0,00                                | 777,30                                   | 0,00               | 0,00                       | -777,30         |
| 6459   | Rembours charges SS et prévoyance                  | 0,00                                | 777,30                                   | 0,00               | 0,00                       | -777,30         |
| 70   | Produits services, domaine et ventes div           | 0,00                                | 0,00                                     | 0,00               | 0,00                       | 0,00            |
| 74   | Dotations et participations                        | 237 905,13                          | 237 366,35                               | 0,00               | 0,00                       | 538,78          |
| 74718  | Autres participations Etat                         | 170 933,98                          | 172 498,24                               | 0,00               | 0,00                       | -1 564,26       |
| 7472   | Participat* Régions                                | 2 587,20                            | 2 534,00                                 | 0,00               | 0,00                       | 53,20           |
| 7473   | Participat* Départements                           | 18 884,78                           | 16 834,94                                | 0,00               | 0,00                       | 2 049,84        |
| 74751  | Participat* GFP de rattachement                    | 37 327,77                           | 37 327,77                                | 0,00               | 0,00                       | 0,00            |
| 74758  | Participat* Autres groupements                     | 8 171,40                            | 8 171,40                                 | 0,00               | 0,00                       | 0,00            |
| 75   | Autres produits de gestion courante                | 50,00                               | 0,85                                     | 0,00               | 0,00                       | 49,15           |
| 7588   | Autres produits div. de gestion courante           | 50,00                               | 0,85                                     | 0,00               | 0,00                       | 49,15           |
| 76   | Produits financiers                                | 0,00                                | 0,00                                     | 0,00               | 0,00                       | 0,00            |
| 77   | Produits exceptionnels                             | 0,00                                | 0,00                                     | 0,00               | 0,00                       | 0,00            |
| 78   | Reprises provisions semi-budgétaires               | 0,00                                | 0,00                                     |                    |                            | 0,00            |
| <b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>  |  | 237 955,13                          | 238 144,50                               | 0,00               | 0,00                       | -189,37         |
| 042  | Opérat° ordre transfert entre sections (2) (3) (4) | 0,00                                | 0,00                                     |                    |                            | 0,00            |
| 043  | Opérat° ordre intérieur de la section (5)          | 0,00                                | 0,00                                     |                    |                            | 0,00            |
| <b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>  |  | 0,00                                | 0,00                                     |                    |                            | 0,00            |
| <b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b> |  | 237 955,13                          | 238 144,50                               | 0,00               | 0,00                       | -189,37         |
| Pour information<br>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1                                |  | 0,00                                |  |                    |                            |                 |

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.  
(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.  
(3) Dont 776.  
(4) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(5) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



**SAGE Thouet** • 26 rue de la Grille - 79600 SAINT-LOUP LAMAIÉ  
Tél. 05 49 64 85 98 - Fax. 05 49 64 86 00  
[sage.thouet@valleeduthouet.fr](mailto:sage.thouet@valleeduthouet.fr)